

ÉTUDES ARMENIENNES CONTEMPORAINES

Rwanda : pour une histoire des violences de masse dans la longue durée

Entretien avec Florent Piton mis en ligne le 15 octobre 2018

Résumé

Spécialiste de l'histoire contemporaine du Rwanda, Florent Piton explique l'intérêt heuristique de l'hypothèse du précédent dans l'étude des crimes de masse, au-delà de l'indispensable prudence méthodologique. En praticien d'une étude de l'histoire des violences de masse dans la durée, il plaide pour ne pas négliger, et au contraire pour investir complètement, la part des antécédents dans la genèse de ces crimes, comme au Rwanda pour le génocide des Tutsi de 1994, précédé par plusieurs épisodes de violences collectives significatifs comme les massacres de 1962-1963 ou la « Toussaint rwandaise » de 1959.

Notes de la rédaction

Spécialiste de l'histoire du Rwanda contemporain, Florent Piton prépare une thèse de doctorat en cotutelle à l'université Paris Diderot et à l'université du Rwanda (Kigali). Il vient de publier *Le Génocide des Tutsi du Rwanda* (Paris, La Découverte, coll. Grands Repères, 2018).

Texte intégral

ÉTUDES ARMENIENNES CONTEMPORAINES – Florent Piton, vos recherches portent sur l'histoire sociale et politique de deux communes situées dans le nord du Rwanda, entre les années 1950 et 1990. Elles articulent l'histoire du génocide des Tutsi, en 1994, au temps long des évolutions de la société rwandaise depuis la période qui a précédé l'indépendance. Qu'apporte cette perspective de longue durée à l'historien du génocide de 1994 ? Comment cette approche prend-elle place dans l'historiographie du Rwanda contemporain, et dans celle du génocide ?

FLORENT PITON – Dans ma thèse, j'étudie effectivement deux communes du nord-ouest du Rwanda, Nkuli et Mukingo dans l'ancienne préfecture de Ruhengeri, des années 1950 au génocide des Tutsi en 1994. Ces deux communes abritaient notamment un groupe de population appelé les Bagogwe, des lignages de pasteurs considérés comme Tutsi et installés là depuis fort longtemps. Lorsque débute en novembre 1959 la révolution socioraciale¹ qui conduit aux premiers pogroms et à l'éviction de la plupart des chefs dits tutsi du pays, le territoire de Ruhengeri est l'un des plus touchés, mais les communes de Nkuli et Mukingo sont en partie préservées, du moins dans un premier temps : si le chef, les sous-chefs et leurs familles tutsi venus du Rwanda central et installés là dans les premières décennies du 20^e siècle sont expulsés car considérés comme « étrangers », les Bagogwe sont à l'inverse protégés par leurs voisins au nom de leur « autochtonie »². Un sous-chef mugogwe, Denis Nzamuye, parvient même à se maintenir jusqu'en 1961, alors que tous ses collègues ont été remplacés par des notables hutu.

Trente ans plus tard, en janvier 1991, ces mêmes Bagogwe font pourtant l'objet de massacres importants au lendemain d'une attaque de la ville de Ruhengeri par le Front patriotique rwandais (FPR), le mouvement rebelle formé parmi les exilés tutsi d'Ouganda, et dont les Tutsi de l'intérieur sont uniformément accusés d'être des « complices » selon les termes de la propagande extrémiste. Ces massacres sont qualifiés à demi-mot de génocide par une commission d'enquête internationale début 1993³. Il a donc fallu quelques décennies pour que les Bagogwe passent du statut d'autochtones à celui d'envahisseurs, vivant prétendument une vie séparée et distincte des autres populations locales, et à ce titre cibles prioritaires. Lorsque débute le génocide en avril 1994, il faut quelques heures à peine pour

que les tueries commencent à Nkuli et Mukingo ; la plupart des Tutsi – *a fortiori* des Bagogwe – de ces deux communes sont morts 24 heures après le déclenchement de l’extermination⁴.

Ce rapide résumé me permet de dresser au moins trois conclusions. D’abord, il paraît bien réducteur de lire l’histoire du Rwanda et des violences au seul prisme de l’ethnie : on voit ici que la question Hutu-Tutsi se greffe à d’autres enjeux, régionalistes et militaires, dans le cadre de la guerre civile par exemple. Ensuite, l’approche locale et de longue durée permet d’affiner notre connaissance du racisme, qui connaît des variations régionales et chronologiques très fines. Enfin, j’espère que mon travail pourra nuancer une interprétation parfois très linéaire de l’histoire rwandaise. Si un fil peut bien être tissé entre les violences de novembre 1959 et l’extermination systématique du printemps 1994, ce fil est, à tout le moins, parsemé de nombreux nœuds. Pour le dire plus simplement, le génocide n’était pas irrémédiablement inscrit dans l’histoire rwandaise depuis le milieu du 20^e siècle, mais il ne fut pas non plus un accident surgi de manière totalement inattendue.

Seule la profondeur historique permet véritablement de saisir les soubresauts et les à-coups de cette évolution. Cette nécessité de recourir à l’histoire longue a d’ailleurs été comprise très tôt. Quelques mois après les massacres, Jean-Pierre Chrétien, historien et spécialiste reconnu de la région, a publié un article important dans lequel il revenait sur l’histoire de ce qu’il appelait un « nazisme tropical », une formule sans doute en partie simplificatrice mais qui visait surtout à marquer les esprits⁵ ; il l’avait d’ailleurs déjà employée dans les colonnes du journal *Libération* en avril 1994, pour faire prendre conscience à une société française atone de ce qui se déroulait alors au Rwanda⁶. En 2013, avec Marcel Kabanda, le même Jean-Pierre Chrétien a signé un livre synthétisant trente ans de travaux sur l’« idéologie hamitique », en vertu de laquelle les Tutsi descendraient de populations venues du nord et ayant asservi les populations bantoues originelles. C’est précisément cette idéologie, née dans les cabinets scientifiques européens dans la seconde moitié du 19^e, appliquée au Rwanda sous la colonisation et réappropriée ensuite par une partie des élites politiques et de la population après l’indépendance, qui constitue la toile de fond de l’extermination⁷. Leur ouvrage est donc plutôt disert non seulement sur les discours – et leurs mutations – depuis le début du 20^e siècle, mais aussi sur les épisodes de violences antitutsi, pendant la révolution en 1959-1961, à l’occasion des raids des « *inyenzi* »⁸ dans les années 1960, lors des purges scolaires et administratives du début des années 1970, ou pendant la guerre civile entre octobre 1990 et la veille du génocide.

Cette histoire-là, qui s’intéresse autant aux discours qu’aux pratiques de violences, est importante car elle permet de contrecarrer certaines analyses qui tendent à « dés-idéologiser » le génocide et les massacres, au nom d’une lecture strictement situationnelle : on aurait tué par peur, par contrainte, par opportunisme peut-être, mais sûrement pas par haine des Tutsi en tant que tels⁹. Certes, les liens entre le racisme et les tueries mériteraient d’être explicités, particulièrement à l’échelle des tueurs « ordinaires ». Au sein d’une historiographie jeune – le véritable boom des publications est intervenu au milieu des années 2000, un peu plus tardivement en France au début des années 2010 – on ne dispose guère de travaux sur ce que j’appellerais un peu rapidement ici le « racisme populaire », c’est-à-dire le racisme non pas tel qu’il est professé dans la presse, dans les médias ou dans les livres lus par l’intelligentsia de Kigali, mais tel qu’il est formulé et vécu sur les collines rurales. On manque ainsi d’études sur les lieux de formalisation de ce racisme-là : les écoles, les cabarets, les marchés par exemple. Pour autant, je m’inscris en faux contre les analyses qui, prenant prétexte de ce que les tueurs n’étaient pas au fait de tel ou tel texte de la littérature extrémiste ou n’étaient pas branchés en permanence sur la Radio-télévision libre des mille collines, en concluent qu’ils n’agirent pas par racisme antitutsi. Qu’ils n’agirent pas seulement au nom de ce racisme, le fait est entendu, mais il me paraît difficile d’évacuer complètement cette « motivation ».

Étudier le temps long du racisme et des violences – deux phénomènes historiques et donc nécessairement sujets à des mutations et reformulations – me paraît dès lors le meilleur moyen de redonner la place qu’il mérite à cet arrière-plan idéologique, à la « culture génocidaire » pour paraphraser une expression qui a fait florès, non sans être contestée au demeurant, à propos de la Première Guerre mondiale¹⁰. Bien entendu, le lien entre les discours et les pratiques doit être à chaque fois interrogé ; il n’est certes pas systématique et linéaire. De même faut-il veiller à éviter toute forme de téléologie, et tenir compte des indéniables différenciations sociales, géographiques, etc. Il s’agit, en somme, de faire rien moins que de l’histoire.

L’échelle locale me paraît un angle privilégié car elle offre la possibilité de suivre des parcours individuels et collectifs, ancrés précisément dans une situation. Depuis une dizaine d’années,

l'historiographie avance donc notamment par monographies souvent extrêmement fines, certaines privilégiant une approche par la longue durée (Emmanuel Viret, Jean-Paul Kimonyo, Philibert Gakwenzire, Charles Kabwete Mulinda, Timothy Longman¹¹), d'autres une analyse davantage centrée sur le temps court du génocide, ce qui ne signifie pas que leurs auteur.e.s ne puisent pas dans la profondeur historique (Hélène Dumas, Faustin Rutembesa, Ornella Rovetta, Paul Rutayisire¹²). Histoire locale et enchâssement des temporalités : c'est à ce croisement donc que l'historiographie du génocide des Tutsi a sans doute le plus progressé. Sur ce point, la nouvelle génération a parfaitement intégré et renouvelé les apports d'auteurs qui, comme Jean-Pierre Chrétien, ont finalement interrogé les fondements idéologiques du génocide avant le début du génocide lui-même¹³.

EAC – Quels sont les autres grands cas de violences de masse commis au Rwanda dont l'analyse est aujourd'hui mise en relation, d'une manière ou d'une autre, avec celle du génocide ?

FLORENT PITON – La chronologie des épisodes de violences antitutsi commence par les violences de 1959-1961, pendant la révolution socioraciale. Hélène Dumas a bien montré dans sa thèse, à partir d'une observation fine et attentive des juridictions *gacaca*, comment le souvenir de ces violences structure la mémoire des rescapés du génocide, pour qui les persécutions débutent là, bien qu'ils n'inscrivent pas nécessairement ces violences dans une chaîne linéaire de causalité : eux-mêmes soulignent les différences de nature et de degré entre ces violences liminaires et le génocide en 1994¹⁴. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'exterminer les Tutsi en 1959 ; la majorité des victimes sont des hommes, et les lieux de refuge comme les missions sont respectés. Au-delà des tueries, on brûle surtout les maisons, dans le but de faire déguerpir les familles, et de créer des zones « libres de Tutsi »¹⁵. Si je devais employer un terme un peu générique, je parlerais donc plutôt de nettoyage ou d'épuration « ethnique ». Des cadres influents du Parmehutu, le parti à la tête du mouvement hutu, défendaient d'ailleurs la possibilité de créer deux États sur un modèle fédéral, l'un pour les Hutu, l'autre pour les Tutsi : la séparation comme garante de la « pacification » en quelque sorte, une proposition de géopolitique raciale reprise rien moins que par Hubert Védrine en 1996¹⁶.

Viennent ensuite les violences pogromiques, parfois les massacres, des années 1960 après l'indépendance, en réaction le plus souvent aux attaques montées en épingle des réfugiés tutsi installés dans les pays voisins. Un pic d'intensité est atteint en 1963-1964, mais des violences plus localisées ont lieu jusqu'en 1967-1968. Du point de vue de leurs modalités et des pratiques, ces violences des années 1960 sont celles qui me paraissent les plus proches du génocide, même si l'analogie a ses limites. De multiples facteurs expliquent le surgissement de ces violences, mais si je devais n'en retenir qu'un, structurel plus que conjoncturel, j'évoquerais l'intensité du mythe révolutionnaire : non seulement la révolution de 1959-1961 est érigée au rang de moment fondateur, mais elle est en outre inachevée, tant les Tutsi auraient gardé une marge d'influence dans la société, notamment dans les « affaires » (le parallèle avec l'antisémitisme est ici flagrant) ou dans l'Église¹⁷. De nouvelles violences apparaissent d'ailleurs en 1972-1973, quoique de nature quelque peu différente : elles touchent cette fois essentiellement les secteurs de l'enseignement et de l'administration, où l'on fait déguerpir les Tutsi dans une logique de purge, arguant qu'ils y occuperaient des positions dans une proportion bien supérieure à leur part réelle dans la société. On retrouve ici la logique d'homogénéisation et d'épuration, même s'il y a aussi des tueries, plus sporadiques.

Après l'arrivée au pouvoir de Juvénal Habyarimana en juillet 1973, il semble y avoir comme un reflux : pendant plus de quinze ans, il n'y a guère de massacres. Est-ce à dire que l'inclusion pour les Tutsi est totale et que les autorités renoncent à toute discrimination ? Assurément pas. J'aime à citer le procès-verbal d'une réunion de l'ensemble des préfets du pays, moins d'un mois après le coup d'État en 1973¹⁸. Derrière le discours officiel de réconciliation, on voit poindre la persistance des discours antitutsi, lorsque le nouveau ministre de l'intérieur invite les préfets de Kibuye et Butare – les deux préfectures où il y a le plus de Tutsi – à se méfier des « manœuvres féodales »¹⁹ de ces derniers : toujours cette menace de l'intérieur donc, et le signe d'une révolution inachevée. C'est d'ailleurs sous Habyarimana qu'est institutionnalisée la politique des quotas visant notamment à limiter l'accès des Tutsi aux emplois publics et à l'enseignement secondaire, de telle façon qu'ils n'atteignent pas une proportion supérieure à celle qui est la leur dans la population totale. Il s'agit là d'une sorte de discrimination positive à l'envers – puisque l'objectif est de mettre à l'écart une minorité – au nom d'un majoritarisme radical.

Après ce reflux – tout relatif – vient la quatrième phase des violences antitutsi dans les années 1990, dans le cadre de la guerre civile contre le FPR²⁰. Les Tutsi de l'intérieur étant uniformément associés au Front – par affinité de « race » en quelque sorte – ils deviennent une cible. Des pogroms réguliers ont lieu : à Kibilira, une commune entre Kigali et Gisenyi, en octobre 1991, chez les Bagogwe dans le nord-ouest en janvier 1991, dans le Bugesera en mars 1992... Dans bien des cas, ces violences suivent des incursions militaires du FPR, et apparaissent comme une forme de réaction. C'est bien dans le cadre de la guerre en effet que se construit la figure du Tutsi comme ennemi à abattre. Pour le désigner apparaît un vocabulaire qui mélange le lexique du combattant – « ennemi » (*umwanzi*), « complice » (*icyitso*) – et de la vermine – « serpent » (*inzoka*), « cancrelat » (*inyenzi*). Des leaders politiques n'hésitent plus à appeler publiquement à leur extermination, comme lorsque Léon Mugesera, cadre du parti présidentiel dans la région de Gisenyi, brandit la menace apocalyptique pour justifier les violences dans un discours de novembre 1992 : « Sachez bien que celui à qui vous ne couperez pas le cou, c'est lui-même qui vous le coupera ».

EAC – Dans l'historiographie du génocide des Arméniens, les massacres de 1894-1897 perpétrés sous le règne du sultan Abdülhamid II ont longtemps été considérés, au risque de l'écueil téléologique, comme une préparation du génocide de 1915-1916. La thèse de la « répétition générale » a également nourri l'idée d'un continuum de ces violences, de la période hamidienne à celle, après 1908, des violences commises à l'instigation des nationalistes du Comité Union et Progrès, comme si le génocide avait été en germe durant plusieurs décennies. C'est l'interprétation qui a été privilégiée notamment par les travaux de Vahakn Dadrian, aux États-Unis, mais aussi encore à l'heure actuelle par la majorité des historiens en Arménie. Cette thèse, à laquelle les travaux les plus aboutis sur le génocide ont tourné le dos depuis une dizaine d'années, est également remise en cause par les recherches actuelles, car elle ne permet pas de comprendre les différences contextuelles et idéologiques qui caractérisèrent ces crimes de masse successifs et leurs finalités, tandis qu'elle a pu favoriser dans le passé des interprétations de type culturaliste. Une des causes de ces désaccords entre historiens est certainement à chercher dans le retard relatif, par rapport aux recherches sur le génocide, de celles portant précisément sur les grands massacres de la période hamidienne, qui commencent depuis peu seulement à être abordés par des travaux de fond. Sur cette question de l'interprétation d'une histoire scandée par plusieurs épisodes de crimes de masse, quelles sont les apports heuristiques de l'étude des épisodes de violence antérieurs au génocide des Tutsi du Rwanda en 1994 ? Par exemple, en quoi l'analyse des massacres de 1963-1964, que vous avez également étudiés, a été transformée après 1994 ? Quel « bilan historiographique » pourriez-vous tirer aujourd'hui ?

FLORENT PITON – Parler des massacres antérieurs comme d'une « préparation » ou une « répétition générale » peut certes être tentant. Il m'est d'ailleurs arrivé en séminaire d'évoquer les tueries de 1963-1964 comme une « veillée d'armes » du génocide de 1994. La formule était malheureuse et cédait trop facilement aux sirènes de la téléologie. En réalité, ce type d'expression brouille plus qu'il n'éclaire puisque, comme vous le dites, le contexte politique, idéologique, social aussi est nécessairement différent d'un épisode à l'autre. On peut bien sûr comprendre cette tentation, et ce d'autant plus dans un contexte où non seulement le génocide des Tutsi est un événement relativement récent mais dont la nature est en outre contestée. Gardons à l'esprit la vigueur des discours négationnistes, ou la tentation de faire tantôt du déclenchement de la guerre en octobre 1990, tantôt de l'attentat contre l'avion présidentiel au soir du 6 avril 1994 la cause principale des massacres, évacuant du même coup la profondeur et l'ampleur du racisme qui structure une partie de la société et de la culture politique. L'enjeu est dès lors autant politique et éthique que scientifique : il y a une nécessité criante, en termes de reconnaissance, à faire une place à ces violences antérieures. La rigueur implique néanmoins d'analyser ces violences en établissant des liens, des ponts, mais aussi des différences, avec le génocide d'avril-juillet 1994. Moins réfléchir donc en termes de continuum de violences que de flux et reflux, objets de recompositions. Ces violences au demeurant n'évoluent pas nécessairement vers un strict accroissement d'intensité : il y a, entre 1959 et 1994, des moments où les discriminations et les exactions antitutsi diminuent, entre la fin des années 1970 et le début des années 1980 par exemple²¹. Je peux dire un mot ici des massacres de 1963-1964. Il faut d'abord rappeler qu'au lendemain de la révolution socioraciale et des violences antitutsi des années 1959-1961, plusieurs dizaines de milliers de

Tutsi avaient fui dans les pays voisins. Certains d'entre eux, notamment au Burundi, reconstituent des mouvements à dimension politico-militaire et mènent des raids ponctuels, espérant opérer un retour au pays par les armes. Par leur ampleur comme par leurs résultats, ces raids ne mettent guère en péril le nouveau régime. Pour autant, ces réfugiés tutsi sont décrits par les autorités comme un péril imminent, d'autant plus menaçant qu'ils trouveraient à l'intérieur du pays des alliés prétendument naturels parmi les Tutsi restés au pays. Le 21 décembre 1963, une incursion un peu plus importante est menée depuis le Burundi au sud. Les assaillants parviennent à s'emparer du camp militaire de Gako, près de la frontière, puis à remonter dans le Bugesera vers Nyamata, avant d'être repoussés au pont de Kanzenze sur la rivière Nyabarongo, sur la route de Kigali. Ce nouvel échec est pourtant le prétexte à des violences massives, selon la logique bien connue du bouc émissaire. L'opposition encore présente dans le pays est littéralement décapitée lorsqu'une quinzaine de leaders politique – Hutu et Tutsi – sont arrêtés et exécutés sans procès. Surtout, des massacres systématiques ont lieu dans les préfectures du Sud contre les Tutsi dits de l'intérieur, faisant selon les sources entre 10 000 et 20 000 morts en quelques semaines (le gouvernement en reconnaît 870).

Ces massacres ne sont pas restés totalement ignorés de la communauté internationale au moment de leur commission, quoique la couverture médiatique se soit opérée en quelque sorte en « décalé », quelques semaines après les tueries, en février-mars. En France par exemple, début février, un article de Témoignage chrétien décrivait les événements en précisant bien que « le but n'était pas de piller mais de tuer, d'exterminer tout ce qui portait le nom de tutsi ». Dans le même temps, le prix Nobel de littérature Bertrand Russell appelait dans *Le Monde* à faire cesser « le massacre [...] le plus horrible et systématique depuis l'extermination des Juifs ». L'écho des massacres est modeste, certes, mais pas inexistant. De la même façon d'ailleurs, les pogroms du début des années 1990 ne sont pas restés totalement inconnus. On se souvient par exemple de l'interview sur Antenne 2 fin janvier 1993 de Jean Carbonare, président de Survie et qui venait de participer à une commission d'enquête internationale ; ses larmes et l'emploi explicite du terme de « génocide » ne sont pas – totalement – passés inaperçus. Pour autant, si j'en reviens aux massacres de 1963-1964, les chercheurs et chercheuses en sciences sociales s'en sont en définitive assez peu emparés avant 1994.

Le génocide a bien entendu conduit à revisiter ces massacres, singulièrement ceux de 1963-1964, abordés dans plusieurs ouvrages. Pour autant, j'aurais tendance à dire qu'il y a encore un retard en la matière. Hormis un très bel article de Marcel Kabanda basé sur des archives inédites recueillies au CICR qui envoya une mission sur place début 1964²², il n'y a guère de travaux de première main. Les archives pourtant existent. J'avais dépouillé par exemple les documents disponibles aux archives de la Courneuve (archives centrales du Quai d'Orsay) : les dossiers sont très riches ! Il y a sans doute aussi des choses dans les archives des autres ministères des affaires étrangères ou à l'ONU, sans oublier les archives rwandaises bien entendu. Il est encore temps, enfin, de faire des enquêtes orales auprès de rescapés de ces violences, mais aussi de ceux qui y participèrent. Une piste pourrait par exemple être de retrouver des individus ayant participé à ces violences en 1963-1964, et à nouveau au génocide trente ans plus tard : on pourrait ainsi établir une histoire des massacres à l'échelle individuelle, y compris chez les rescapés.

En définitive, les trous historiographiques restent importants. Les violences de la révolution socioraciale sont bien connues grâce à la thèse magistrale de Léon Saur²³, même si on pourrait encore affiner aux échelles très locales. En revanche, on manque de travaux substantiels sur la Première et la Deuxième Républiques (1962-1973 et 1973-1990), et pas seulement en ce qui concerne les violences. L'histoire politique – sortie d'une simple description des oppositions régionales et des jeux de pouvoirs à l'échelle nationale – est encore à écrire dans une perspective sociopolitique : étudier les interactions locales entre les différentes sphères du politique, analyser le fonctionnement au quotidien des institutions, des acteurs et des rituels du politique (les élections, le parti unique par exemples). L'histoire culturelle est quasi-inexistante, de même d'ailleurs que l'histoire sociale et économique. Même en ce qui concerne la question Hutu-Tutsi, on sait en réalité encore fort peu comment fonctionnaient les discriminations au concret, par exemple la politique de quotas, toujours évoquée, jamais véritablement travaillée. En participant à un programme de recherche ANR sur la vie sociale des papiers d'identification en Afrique²⁴, je me suis par exemple aperçu qu'on savait en réalité fort peu de choses sur l'histoire de ces papiers d'identité au quotidien au Rwanda, alors même que l'évocation du rôle des cartes d'identité mentionnant l'ethnie est un passage obligé des récits sur le génocide.

En ce qui concerne les années 1990, les références disponibles sont plus nombreuses, certes, mais elles décrivent surtout une histoire centrée sur les soubresauts politiques à l'échelle nationale²⁵, exception faite des monographies locales dont j'ai parlé plus haut et qui ont considérablement renouvelé l'approche de cette période pourtant essentielle. Qu'il s'agisse de l'histoire de la guerre – et donc des combattants et des civils qui la font et la vivent – ou de l'histoire des pogroms récurrents de la période, on en reste souvent à une description très sommaire, à partir le plus souvent de la presse ou des rapports internationaux produits à l'époque même des événements²⁶. L'ouvrage souvent cité d'André Guichaoua publié en 2010 est symptomatique de ces lacunes²⁷. L'auteur s'en tient à une description – certes extrêmement fine et fouillée – des luttes politiques à Kigali et au sein de l'armée, mais il aborde assez peu non seulement les spécificités régionales, mais surtout les expériences sociales des acteurs subalternes. Dès lors, les violences et les massacres – y compris d'ailleurs ceux du génocide lui-même – restent un impensé de sa réflexion, sinon pour les resituer dans le cadre des stratégies élaborées par les élites politiques et militaires. J'entends bien qu'il faille rappeler que le génocide puisse être un outil politique aux mains des puissants, mais est-ce à dire toutefois qu'il faille évacuer les expériences des acteurs sociaux dans leur pluralité ? Au demeurant, les subalternes eux-mêmes peuvent manier cet outil politique. Pour résumer donc, l'histoire des massacres antérieurs au génocide reste encore très largement à écrire. Le faire serait d'ailleurs sans doute la meilleure façon de sortir d'une approche parfois très téléologique.

EAC – Pour en revenir au cas arménien, l'analogie établie entre les massacres de la période hamidienne et le génocide de 1915-1916 n'a pas toujours aidé, loin s'en faut, à la compréhension de ces différents événements. Cela n'interdit pas cependant d'imaginer l'étude – très peu développée à ce jour – des récurrences dans la perpétration des violences, à travers les stratégies des acteurs, leurs discours et leurs pratiques sur le terrain, qu'il s'agisse par exemple du passage à l'acte criminel ou des tactiques de survie des victimes. Jusqu'à quel point, finalement, peut-on parler de violences « répétées » lorsqu'on met en perspective l'histoire des différents crimes de masse perpétrés au Rwanda à partir de la « Toussaint rwandaise » en 1959 ? Comment se pose, dès lors, dans le contexte des violences de masse au Rwanda, la question du « précédent » ? Quel a été l'impact, ou le legs, des multiples occurrences de crimes de masse dans la perpétration du génocide de 1994 ?

FLORENT PITON – C'est là il me semble toute la difficulté. Laisser croire que l'on puisse étudier les violences du temps d'avant sans tenir compte de ce qu'un génocide a finalement eu lieu est un leurre, pour des raisons aussi bien méthodologiques qu'éthiques. Pour autant, il ne s'agit évidemment pas de céder à l'« idole des origines » et de lire l'ensemble des événements du passé au prisme de l'extermination des Tutsi au printemps 1994. Dire cela est certes un truisme, mais je crois utile de souligner que l'historien qui travaille ces questions est en permanence sur une ligne de crête et doit tenir l'équilibre entre deux positions : rappeler l'historicité de la violence et de ses pratiques, et souligner tout en même temps que si le génocide a pu paraître un horizon possible dès les années 1960, il n'était pas, loin s'en faut, la seule voie possible. Il s'agit en somme de voir ce qui dans le passé est certes similaire – je préfère ce terme à celui d'annonciateur – mais aussi différent, distinct, de faire état des soubresauts et des à-coups de l'histoire de la violence. Les acteurs eux-mêmes font ce travail pendant et après le génocide, qu'il s'agisse des bourreaux se référant à l'histoire glorieuse de la révolution et aux massacres antérieurs tout en soulignant que le « travail » n'a pas été achevé, ou des victimes qui tantôt tressent un continuum de discriminations et de violences dans leur histoire individuelle et familiale depuis 1959, tantôt soulignent combien les transgressions de 1994 leur apparaissent inédites par rapport aux épisodes précédents.

Pour illustrer mon propos, je voudrais revenir ici aux violences de 1963-1964. J'ai souligné les différences de degré et de nature entre ces violences et le génocide des Tutsi en 1994. Observer les modalités d'exécution, les pratiques, les structures d'encadrement... est un excellent moyen d'opérer des liens et distinguer les phénomènes. La chaîne événementielle peut paraître quelque peu similaire : un événement déclencheur (l'attaque militaire en décembre 1963, l'attentat le 6 avril 1994), l'élimination de l'opposition politique et in fine les massacres contre des Tutsi réputés « complices ». On observe aussi la même articulation entre une situation de guerre – réelle en 1994, bien plus diffuse en 1963-1964 – et l'extermination. C'est en 1963-1964 encore qu'apparaît la notion d'autodéfense

civile, qui consiste à associer les militaires et les autorités administratives (préfets et bourgmestres notamment) dans le recrutement de civils pour assurer la « sécurité » et relayer en réalité l'action des soldats, officiellement dans la poursuite des « ennemis », en réalité dans la traque des civils tutsi. Pour autant, ces similarités ne sont pas des analogies. En 1963-1964 par exemple, les lieux de refuge comme les églises sont préservés par les bandes de tueurs, au prix il est vrai d'interventions parfois musclées des prêtres, comme le père supérieur de la mission de Cyanika qui protège sa mission fusil à la main. C'est sans doute en partie ce souvenir qui pousse d'ailleurs de nombreux Tutsi à se réfugier dans les lieux de culte en 1994, une stratégie de survie qui, cette fois, ne fonctionne pas. Décrire l'historicité de la violence ne sert donc pas seulement à identifier des liens et des différences ; elle est aussi un moyen d'expliquer les choix des acteurs sociaux en 1994.

On évoque souvent également l'importance de la « langue du génocide » pour désigner tout un vocabulaire, fait d'euphémismes et de figures de styles, pour désigner les cibles mais aussi les pratiques de violences²⁸. L'utilisation du champ lexical du travail par exemple revient comme un leitmotiv pour caractériser le fait de participer aux barrières ou aux bandes de tueurs. Le 19 avril 1994, le président de la république par intérim, Théodore Sindikubwabo, se rend à Butare pour y lancer la vague de massacres ; dans un discours retransmis à la radio, il appelle les autorités administratives et la population à « se mettre au travail ». Déjà en 1959-1961, l'utilisation du champ lexical du travail pour désigner les violences antitutsi était présente. Léon Saur a exhumé aux archives africaines de Bruxelles un tract tout à fait intéressant de l'Aprosoma, un parti à cette époque opposé à l'action du Parmehutu (principal fer de lance de la révolution et du mouvement hutu) ainsi rédigé : « Parmehutu et son maître [...] Kayibanda et ses partisans, vont massacrer les habitants du Ruanda [...]. Parmehutu, dit-on, est un mouvement pour la libération "hutu". Le progrès d'un "Hutu" c'est la destruction des Tutsi au Ruanda, c'est chasser et faire du tort aux "Hutu" riches. [...] C'est bouffer les vaches, incendier les huttes des voisins, tuer les Banyarwanda, nos frères. Une pareille méchanceté est dite "travailler" »²⁹. Ce qui frappe ici au premier, ce sont les échos entre 1959-1961 et 1994 : l'inscription des violences dans les relations de voisinage, les pratiques de pillage consistant à manger (et non accaparer, ce qui ferait davantage sens dans une stricte logiquement économique d'enrichissement) les vaches des Tutsi, l'utilisation du champ lexical du travail. En même temps, « travailler » (*gukora*) désigne ici le fait d'aller incendier les maisons ; ce n'est qu'en 1994 que le terme commence à être utilisé pour désigner les tueries proprement dites. De la même façon, le verbe *kubohoza* (« libérer ») désigne dans les années 1990 les attaques menées par les militants de certains partis pour expulser les autorités locales dans certaines communes ; en 1994, ce même verbe sert à désigner les viols de femmes tutsi, viols dont la dimension politique et symbolique est évidente. La langue du génocide est inventive donc, et évolue : elle est, elle aussi, objet d'histoire et de recompositions. En somme, les mots comme les pratiques sont une excellente porte d'entrée pour cerner les continuités et les à-coups dans l'histoire de la violence antitutsi au Rwanda.

EAC – La question du « précédent » se pose aussi pour la question de la construction des mémoires et des discours sur le génocide des Tutsi. Dans quelle mesure la mise en place d'un discours négationniste sophistiqué, dès 1994, a-t-elle pu s'appuyer sur un capital discursif hérité des périodes précédentes ? Est-ce que des recherches existent déjà sur la comparaison et la mise en perspective de la construction des mémoires des divers crimes de masse perpétrés au Rwanda ?

FLORENT PITON – C'est là une perspective de recherche tout à fait stimulante, quoiqu'encore fort peu explorée. Il ne suffit pas en effet d'étudier les violences antérieures, leurs différences et leurs échos avec le génocide des Tutsi en 1994. S'intéresser aux discours produits au Rwanda sur ces violences avant le génocide peut également permettre de donner davantage de profondeur aux discours produits sur le génocide des Tutsi lui-même, et notamment aux discours négationnistes³⁰. Je songe ici à un opuscule diffusé en exil par Théoneste Bagosora, considéré comme le « cerveau » du génocide³¹. Cet opuscule est tout à fait symptomatique de ces premiers écrits négationnistes produits dans l'immédiat après-coup de l'événement, au sein des communautés extrémistes en exil installées dans des camps dans les pays frontaliers du Rwanda. Or, dans la petite biographie qui ouvre l'opuscule en question, Théoneste Bagosora évoque sa participation à la « campagne du Bugesera » de décembre 1963, manière fort euphémisée d'évoquer l'incursion de l'Unar de cette époque ayant donné lieu aux importants massacres déjà évoqués, et dont Bagosora ne fait évidemment pas mention. Étant donné que tout l'opuscule analyse les « événements » de 1994 au seul prisme de l'affrontement à armes égales avec le FPR, le génocide

étant passé sous silence, il est tout à fait intéressant de constater que cette occultation des massacres au profit d'une lecture strictement situationnelle et guerrière s'inspire également de la « vision » qui est la sienne des événements de 1963-1964.

D'une certaine façon, la rhétorique négationniste après 1994 n'opère pas dans un vacuum idéologique. De même qu'elle emprunte très largement au racisme antitutsi, elle s'inspire de discours déjà formulés dans les décennies précédentes au sujet des massacres antérieurs. Les thématiques de la réaction « spontanée » des populations civiles (ce qui permet d'évacuer les responsabilités politiques et institutionnelles) ou de la responsabilité directe des « envahisseurs tutsi » dans le déclenchement des massacres (les rebelles de l'Unar en 1963-1964, le FPR en 1994) ne surgissent pas de nulle part en 1994. Souvenons-nous à cet égard du discours de Grégoire Kayibanda le 11 mars 1964 : « Qui est-ce qui se rend coupable de génocide ? [...] En supposant que vous réussissiez l'impossible en prenant d'assaut la ville de Kigali, expliquez-moi un peu comment vous imaginez le chaos qui résulterait de ce coup d'éclat et dont vous serez les premières victimes ? [...] Ce serait la fin totale et précipitée de la race tutsi. [...] Que ces complices en subissent les conséquences, il n'y a rien de plus normal. »

Bibliographie

- ASSOCIATION RWANDAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES LIBERTES PUBLIQUES, *Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda. Septembre 1991-septembre 1992*, Kigali, 1992.
- ASSOCIATION RWANDAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES LIBERTES PUBLIQUES, *Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda. Octobre 1992-octobre 1993*, Kigali, 1993.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18. Retrouver la guerre*, Paris : Gallimard, 2000.
- BAGOSORA Théoneste, *L'Assassinat du Président Habyarimana, ou l'ultime opération du Tutsi pour sa reconquête du pouvoir par la force au Rwanda*, Yaoundé, 30 octobre 1995.
- BERTRAND Jordane, *Rwanda, le piège de l'histoire. L'opposition démocratique avant le génocide (1990-1994)*, Paris : Karthala, 2000.
- CHRETIEN Jean-Pierre et KABANDA Marcel, *Rwanda, racisme et génocide. L'idéologie hamitique*, Paris : Belin, 2013.
- CHRETIEN Jean-Pierre, « Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi », in Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris : La Découverte, 1999, p. 129-165 (1^{re} édition : 1985).
- CHRETIEN Jean-Pierre, « Un "nazisme tropical" au Rwanda ? Image ou logique d'un génocide », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 48, 1995, p. 131-142.
- DUMAS Hélène, « Banalisation, révision et négation : la "réécriture" de l'histoire du génocide », *Esprit*, mai 2010, p. 85-102.
- DUMAS Hélène, *Juger le génocide sur les collines. Une étude des procès gacaca au Rwanda (2006-2012)*, thèse, EHESS, 2013.
- DUMAS Hélène, *Le Génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Seuil, 2014.
- FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME, HUMAN RIGHTS WATCH et al., *Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990, 7-21 janvier 1993*, Paris, New York, Ouagadougou, Montréal, 1993.
- REYNTJENS Filip, *L'Afrique des Grands Lacs en crise. Rwanda, Burundi, 1988-1994*, Paris : Karthala, 1994.
- GAKWENZIRE Philibert, *Les politiques de discrimination, persécutions et génocide des Tutsi en commune de Rubungu et de Gikomero (1960-1994)*, thèse, Université libre de Bruxelles, 2017.
- GUICHAOUA André, *Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, Paris : La Découverte, 2010.
- KABANDA Marcel, « Rwanda, les massacres de 1963. Le témoignage de G. D. Vuillemin », in Christine Deslaurier et Dominique Juhé-Beaulaton (dir.), *Afrique, terre d'histoire. Au cœur de la recherche avec Jean-Pierre Chrétien*, Paris : Karthala, 2007, p. 415-437.
- KABWETE MULINDA Charles, *A space for genocide. Local authorities, local population and local histories in Gishamvu and Kibayi (Rwanda)*, thèse, University of the Western Cape, 2010.
- KIMONYO Jean-Paul, *Rwanda. Un génocide populaire*, Paris : Karthala, 2008.

- LONGMAN Timothy, *Christianity and Genocide in Rwanda*, Cambridge : Cambridge University Press, 2010.
- NKUSI Laurent, RWIGAMBA Balinda et RUZINDANA Mathias, *La Langue kinyarwanda. Son usage et impact dans les divers médias pendant la période 1990-1994 : une étude sociolinguistique*, Arusha, TPIR, 1998.
- ROVETTA Ornella, Le Tribunal pénal international pour le Rwanda comme source d'histoire ?, thèse, Université libre de Bruxelles, 2013.
- RUTAYISIRE Paul, « Approche locale du génocide. La région de Nyarubuye », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 122, 2014, p. 37-49.
- RUTEMBESA Faustin et MUTWARASIBO Ernest, *Amateka ya jenocide yakorewe abatutsi muri Mugina*, Kigali : CNLG, 2009.
- SAUR Léon, *Catholiques belges et Rwanda : 1950-1964. Les pièges de l'évidence*, thèse, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2013.
- SERVICE DE L'INFORMATION DU RUANDA-URUNDI, *Rwanda. Le problème des réfugiés et sinistrés après les troubles de 1959-1960*, Bujumbura, s.d.
- STRAUS Scott, *The Order of Genocide. Race, Power, and War in Rwanda*, Ithaca, Londres : Cornell University Press, 2006.
- TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, *Le Procureur c. Juvénal Kajelijeli. Jugement et sentence*, Arusha, 1^{er} décembre 2003.
- VIRET Emmanuel, *Les habits de la foule. Techniques de gouvernement, clientèles sociales et violence au Rwanda rural (1963-1994)*, thèse, IEP de Paris, 2011.

Notes de fin

- 1 Ndlr : Déclenchée à partir du 1^{er} novembre 1959, d'où le nom de « Toussaint rwandaise », il s'agit d'un épisode majeur de violence collective dirigée prioritairement contre les Tutsi du Rwanda, encore territoire sous tutelle belge, avec l'appui de l'épiscopat et de nombreux missionnaires catholiques, dans le but affiché de promouvoir une révolution « démocratique » en renversant la domination prétendument exercée par les Tutsi. Qualifiée de « révolution sociale » au Rwanda, tant sous la première que sous la deuxième République, elle fut en réalité animée par une idéologie empruntant largement aux discours racialisés, d'où le qualificatif « socioracial » utilisé ici pour la désigner.
- 2 Service de l'information du Ruanda-Urundi, s.d.
- 3 Fédération internationale des droits de l'homme, Human Rights Watch *et al.*, 1993.
- 4 Tribunal pénal international pour le Rwanda, *Le Procureur c. Juvénal Kajelijeli. Jugement et sentence*, Arusha, 1^{er} décembre 2003.
- 5 J.-P. Chrétien, 1995.
- 6 Jean-Pierre Chrétien, « Un nazisme tropical », *Libération*, 26 avril 1994.
- 7 J.-P. Chrétien et M. Kabanda, 2013.
- 8 Ndlr : L'histoire de ce terme n'est pas très claire. S'il est possible qu'il ait été utilisé pour se qualifier eux-mêmes par des exilés menant des raids au Rwanda après la révolution de 1959-1961, il a ensuite été au cœur des discours antitutsi proférés par les extrémistes hutu, en référence à son sens littéral, « cancrelat ». Cette ambiguïté quant à l'origine du terme a beau être un argument des discours négationnistes, la charge symbolique du mot – qui renvoie à une volonté d'animalisation et d'association des Tutsi à de la vermine – est pourtant évidente.
- 9 Un exemple symptomatique dans S. Straus, 2006.
- 10 S. Audoin-Rouzeau et A. Becker, 2000.
- 11 P. Gakwenzire, 2017 ; C. Kabwete Mulinda, 2010 ; J.-P. Kimonyo, 2008 ; T. Longman, 2010 ; E. Viret, 2011.
- 12 H. Dumas, 2014 ; O. Rovetta, 2013 ; P. Rutayisire, 2014 ; F. Rutembesa et E. Mutwarasibo, 2009.
- 13 J.-P. Chrétien, 1999.
- 14 H. Dumas, 2013 (publié en partie dans *Id.*, 2014).
- 15 L. Saur, 2013.
- 16 Hubert Védrine, « Hutus et Tutsis : à chacun son pays », *Le Point*, 23 novembre 1996, URL : <http://www.lepoint.fr/actualites-monde/2007-01-25/hutus-et-tutsis-a-chacun-son-pays/924/0/94286>.

[17](#) Voir par exemple Anastase Makuza, *Révolution antiraciale au Rwanda*, Kigali, 10 juin 1963 [Archives nationales du Rwanda].

[18](#) « Procès-verbal de la réunion des préfets tenue à Kigali le 31 juillet 1973 sous la présidence de Monsieur le Lieutenant-colonel Kanyarengwe Alexis » [Archives de la province du Nord, Musanze, Rwanda].

[19](#) Ndlr : La référence au féodalisme pour caractériser les rapports économiques et politiques institués entre Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi est un lieu commun hérité de la période de la tutelle belge, précédée par la colonisation allemande. L'image des « féodaux » a été couramment accolée aux Tutsi, tandis que les Hutu étaient censés incarner les « serfs » du Moyen Âge occidental.

[20](#) J. Bertrand, 2000.

[21](#) J.-P. Kimonyo, 2008.

[22](#) M. Kabanda, 2007.

[23](#) L. Saur, 2013.

[24](#) « La vie sociale et politique des papiers d'identification en Afrique », projet ANR dirigé par Séverine Awenengo Dalberto et Richard Banégas.

[25](#) J. Bertrand, 2000 ; F. Reyntjens, 1994.

[26](#) Quoique peu utilisés, les rapports des associations rwandaises de défense des droits humains seraient pourtant très instructifs : Association rwandaise pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques, 1992 ; *Id.*, 1993.

[27](#) A. Guichaoua, 2010. Pour une critique argumentée de cet ouvrage, voir le compte-rendu de Jean-Pierre Chrétien et Hélène Dumas dans les *Annales : histoire, sciences sociales*, n° 71, 2016, p. 301-304.

[28](#) L. Nkusi, B. Rwigamba et M. Ruzindana, 1998.

[29](#) L. Saur, 2013, p. 1328.

[30](#) H. Dumas, 2010.

[31](#) T. Bagosora, 1995.

Pour citer cet article

Référence papier

Florent Piton et Boris Adjemian, « Rwanda : pour une histoire des violences de masse dans la longue durée », *Études arméniennes contemporaines*, 11 | 2018, 105-122.

Référence électronique

Florent Piton et Boris Adjemian, « Rwanda : pour une histoire des violences de masse dans la longue durée », *Études arméniennes contemporaines* [En ligne], 11 | 2018, mis en ligne le 15 octobre 2018.